

RÈGLEMENT NO 2016-251

RÈGLEMENT 2016-251 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2015-225

CONSIDÉRANT QUE suite à la révision quinquennale de l'ensemble de la réglementation le conseil désire apporter des ajustements à certains articles ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 146 de la MRC d'Abitibi est venu modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé, le conseil doit ajouter les nouveaux articles en conformité ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Stéphane Thibault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 2016-251 modifiant le règlement de lotissement 2015-225

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le Règlement de lotissement de la Municipalité de Trécesson, numéro 225. Il est intitulé : « Règlement de modification pour conformité au SADR »

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Modifier la 2^e phrase du 3^e alinéa de l'article 2.3 par « Pour le lotissement d'un seul lot résidentiel un montant d'argent équivalent à 2% de la valeur du terrain ... »

ARTICLE 3

Ajouter au 1^{er} alinéa de l'article 6.6, au titre du Tableau 3 et dans le tableau 3 « cours d'eau à débit régulier » ;

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON AU COURS D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 AOÛT 2016.

Anita Larochelle
Mairesse

Katy Fortier
Directrice générale et Secrétaire-trésorière